

Facturation parent hébergé gracieusement

Par Pauline85

Bonjour,

Je suis aide à domicile en ME, déclarée SAP.

Ma mère vit avec nous, nous l'hébergeons à titre gratuit depuis bientôt 2 ans.

Je dois l'aider dans certaines tâches du quotidien. Elle commence à avoir une petite perte d'autonomie (moins de 80%) donc je lui consacre au moins 1h00 par jour. (Trajets rdv divers, aide administrative, etc)

Elle me demande si je peux la considérer comme cliente, et donc lui facturer mes services. Je me questionne si c'est possible étant donné que nous vivons ensemble, et notre lien familial.

Je n'arrive pas à trouver de réponse via d'autres sites, et je doute que nous puissions bénéficier de l'AJPA pour le moment.

Merci
Cordialement

Par yapasdequois

Bonjour,

J'ai trouvé ceci :

[url=https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/soutien-financier/etre-remunere-pour-l-aide-apportee-a-son-proche]https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/soutien-financier/etre-remunere-pour-l-aide-apportee-a-son-proche[/url]

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez avoir votre mère comme cliente, et l'APA devrait être utilisable dans les mêmes conditions que pour vos clients si votre mère peut prouver la réalité des prestations. Le lien familial et le lieu de vie de votre mère sont sans incidence tant qu'il n'y a pas de fraude.

Mais il faut être prudente par rapport à l'engagement moral que cela demande. Votre métier doit vous avoir sensibilisé aux risques, il faut vous assurer que vous serez capable de mettre des limites entre le professionnel et le personnel pour préserver votre santé.